

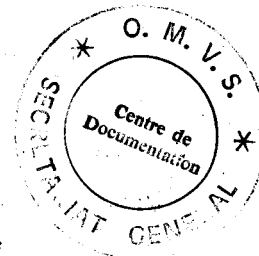
GCPP/MAH/OLO/NET

3347
N. 333

PROGRAMME DE COOPERATION FAO/GOUVERNEMENT

MAURITANIE

Amélioration des opérations après-récolte et promotion du stockage villageois coopératif



[] APPOINT DE MISSION
(5.1.85 au 27.1.85)

J. F. GASCON
Consultant en formation

Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Janvier 1985

3343

NO. 333

INTRODUCTION

Le Projet révisé d'amélioration des opérations après-récolte et de promotion du stockage villageois coopératif prévoit la mise en place de banques de céréales dans le Guidimakha mauritanien.

Vu le caractère pilote de l'opération une consultation en formation a été prévue. En Décembre 1984 une première mission aura permis d'évaluer les besoins en formation pour les différents intervenants, agents d'encadrement et paysans, d'élaborer un programme de formation, de sélectionner les villages bénéficiaires et d'entamer la formation des agents (cf. rapport mission, GASCON, Décembre 1984).

Une deuxième mission, réalisée du 4 au 23 Janvier 1985, avait pour objectif : d'assurer la formation des agents sur les méthodes de mise en place et de gestion des banques de céréales, de concevoir, programmer et assister au démarrage de la formation des responsables des comités villageois, et finalement d'élaborer un système de suivi et d'évaluation (cf. Annexe 1 - Termes du mandat).

A la demande des responsables du Projet et du Ministère du Développement Rural la consultation, tout en restant dans le cadre de la formation, a été élargie aux autres volets du Projet.

Le présent rapport rend compte de cette deuxième mission.

I. - DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée en trois temps :

- du 5 au 8 Janvier à Nouakchott pour rencontrer les responsables du Projet, du Ministère du Développement Rural et du CSA (Commissariat à la Sécurité alimentaire).
- du 9 au 23 Janvier à SÉlibaby où deux séminaires ont été organisés, un premier pour les agents, du 12 au 16 Janvier inclus, et un second pour les responsables des conseils de gestion des banques de céréales du 19 au 22 Janvier inclus.
- du 24 au 27 Janvier pour la finalisation de la mission auprès des responsables du développement rural à Nouakchott et pour la rédaction du rapport (cf. Annexe 2, liste des personnes rencontrées).

II. - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Les documents initial et de révision prévoyaient à compter d'Avril 1983, date de démarrage du Projet, la conduite de plusieurs opérations :

- étude des systèmes traditionnels après-récolte

Pour ce volet les enquêtes proposées par DIOP n'ont été conduites que sur deux des quatre zones prévues.

Un premier dépouillement a été fait mais l'analyse et la publication des résultats n'ont pas encore pu être réalisés, ce retard semble dû aux difficultés que rencontrent les responsables pour maîtriser les méthodes d'analyse.

Aucune amélioration technologique n'a donc pu être proposée aux agriculteurs de la région.

.../...

Un document qui résume les dispositions arrêtées conjointement par le Projet, les services de l'agriculture et les responsables villageois a été rédigé à l'issue de ces deux stages de formation (cf. "Manuel pour l'implantation et la gestion de banques de céréales dans le Guidimakha mauritanien", ci-joint, tiré à part).

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Les difficultés rencontrées par ce Projet pour réaliser ses objectifs doivent amener les responsables à prendre certaines dispositions et à suivre strictement les programmes établis.

Plus précisément les recommandations suivantes sont formulées :

1. - Les responsables du Projet devront engager de toute urgence la procédure de révision, telle que cette dernière est proposée dans le rapport de Dumont.
2. - Ils devront rapidement préciser avec la FAO et le Gouvernement les modalités de gestion du Projet après le départ du CTP.
3. - L'étude sur les systèmes et les pertes après-récolte sera achevée et publiée avant fin Février 1985.
4. - Des séances de formation pour le personnel national seront conduites au cours du premier semestre 1985 (cf. Annexe 3).
5. - Les banques de céréales seront implantées et suivies conformément au programme établi (cf. Annexe 4, Planning des activités).
6. - Les relations entre le CTP et le personnel national devront se normaliser rapidement (définition des responsabilités, coordination des activités, circulation de l'information, etc...).
7. - Le Projet prévoiera en Décembre 1985 et Janvier 1986 deux missions de consultation ; une première en stockage et évaluation des pertes après-récolte de 45 jours (cf. Annexe 5, termes du mandat) et une seconde en formation de 15 jours (cf. Annexe 6, termes du mandat du consultant).
8. - Le Projet prévoiera un voyage d'étude sur les banques de céréales, au Burkina Faso, au cours de l'année 1985, pour un représentant du Service de la vulgarisation et de la production, Direction de l'agriculture, Ministère du Développement Rural, un représentant du Projet et un représentant des conseils de gestion des banques de céréales (cf. Annexe 7, programme de visite).

- évaluation des pertes après-récolte

Les pesées et les observations n'ont été faites que chez un seul agriculteur, alors que l'échantillon devait compter 25 unités. Le programme d'enquête a en effet démarré trop tard, les récoltes avaient déjà été rentrées dans les greniers ce qui rendait caduque toute investigation.

Le laboratoire qui devait être opérationnel en Octobre 1984 se réduit en fait à une balance et à un humidimètre, pour l'utilisation duquel le personnel national n'a d'ailleurs pas encore été formé.

- formation aux technologies de l'après-récolte

Aucune recherche concernant les technologies de l'après-récolte adaptées au contexte régional et à introduire dans le cursus des vulgarisateurs et techniciens de l'école du Kaédi n'a été engagée. Les démonstrations de technologies améliorées au niveau des producteurs n'ont donc jamais été faites.

- mise en place des banques de céréales

EN Décembre 1984, lors de la première mission de consultation, la formation des agents d'encadrement a débuté, et la sélection des villages bénéficiaires a été faite.

A la fin de l'année des réunions de sensibilisation ont été organisées par les agents du Projet et des groupements précoopératifs ont été constitués dans chacun des cinq villages retenus.

En résumé le Projet a rencontré de grandes difficultés, aussi bien organisationnelles que relationnelles, qui ont freiné sa bonne marche et ne lui ont pas permis de concrétiser son action auprès des agriculteurs.

La révision proposée prévoit une prolongation jusqu'en Mars 1986 et le départ du Conseiller Technique Principal en Juin 1985.

III. - LE PROGRAMME DE FORMATION

Un programme général de formation a été établi pour l'année 1985. (cf. Annexe 3). Ce programme intéresse les agents du Projet et les agriculteurs de la région ; il recouvre les aspects "Banques de Céréales" et "amélioration des opérations après-récolte". Les stages prévus en Janvier 1985 ont été tenus au cours de la consultation.

Le premier a regroupé, durant 5 jours, 14 participants : agents du Projet, des Services de l'agriculture du secteur de Sélibaby et du Projet Karakoro. Les représentants du Ministère du Développement Rural, du Centre de Boghé et de "War on Want" n'ont pas pu venir à Sélibaby.

Ce stage avait pour principal objectif d'aborder les problèmes de mise en place et de gestion des banques de céréales tout en préparant les agents à animer le stage suivant avec les agriculteurs.

Ce dernier stage comptait 34 participants (23 agriculteurs, membres des conseils de gestion des groupements précoopératifs, et 11 agents). Durant quatre jours les principaux aspects concernant les banques de céréales ont été traités.

ANNEXE 3.

PROGRAMME GENERAL DE FORMATION

Epoque	durée (jours)	Bénéficiaires	Thèmes	Formateur
Janvier 1985	5	agents encadrement	! mise en place et gestion ! des banques de céréales	! consultant FAO
Janvier 1985	4	! membres des conseils ! de gestion	! mise en place et gestion ! des banques de céréales	! agents du Projet ! et consultant FAO
Février 1985	5	! membres des conseils ! de gestion	! la tenue des documents ! comptables	! agents du Projet
Mars 1985	3	! agents du Projet	! l'étude des systèmes après- ! récolte	! CTP
Avril 1985	3	! agents du Projet	! l'évaluation des pertes ! après-récolte	! CTP
Mai 1985	3	! membres des conseils ! de gestion	! la tenue des documents ! comptables	! agents du Projet
Mai 1985	3	! agents du Projet	! les technologies après- ! récolte améliorées	! CTP
Mai 1985	2	! agriculteurs	! les technologies après- ! récolte améliorées	! agents du Projet
Janvier 1986	3	! agents du Projet et ! membres des conseils ! de gestion	! évaluation de la campagne	! consultant FAO

ANNEXE 2.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Nouakchott

K.E. CHOUERI, Représentant de la FAO en Mauritanie

Adama SY, Directeur de l'Agriculture au MDR

A.Y.DIALLO, Chef du Service de la Vulgarisation, de la production et des Coopératives au MDR

G. GIACOMINI, Expert FAO auprès du CSA

Mohamed Abdoullah Ould Abdarahmane, Directeur-Adjoint de l'Agriculture au MDR.

Sélibaby

R. W. VINITA, CTP du Projet GCPP/MAU/O10/NET

SAMBA Sandigui Bâ, Conducteur de l'économie rurale, chargé de la vulgarisation - animation auprès du Projet

BA Alioune, Conducteur ER au Service de l'agriculture du Secteur

BA Khalidou, Moniteur ER, Service de l'agriculture

NIANG Amadou, Directeur National du Projet

N'DIAYE Ousmane, Agent du Projet "War on Want".

ANNEXE 5.

Termes du mandat du consultant en stockage et évaluation des pertes après-récolte

En étroite collaboration avec le Directeur National du Projet le consultant devra :

- dresser le bilan de l'étude des systèmes et des pertes après-récolte,
- évaluer les résultats du Projet et étudier une éventuelle extension,
- formuler un Projet de programme national permanent de prévention des pertes après-récolte.

Durée : 45 jours

Epoque : 15 Novembre - 31 Décembre 1985

Lieu d'affectation : Sélibaby.

ANNEXE 6.

Termes du mandat du consultant en formation

En étroite collaboration avec le Directeur National du Projet le consultant devra :

- évaluer la première campagne de fonctionnement des banques de céréales,
- concevoir et programmer la formation des agents et des responsables villageois pour la deuxième phase de mise en place des banques de céréales.

Durée : 15 jours

Epoque : Janvier 1986

Lieu d'affectation : Sélibaby.

ANNEXE 7.

ORGANISMES A RENCONTRER DANS LE CADRE D'UNE MISSION SUR LES
BANQUES DE CEREALES AU BURKINA FASO

OUAGADOUGOU (zone fréquemment déficitaire en céréales)

- . Fonds de l'Eau et de l'Equipeement Rural, Projet BKF/81/002
- . O.R.D. du Centre, Projet BIT/ACOPAM (prévoir visites sur le terrain)
- . Direction des Institutions Rurales et du Crédit (Ministère du Développement Rural)
- . Direction des Etudes et de la Programmation (Ministère du Développement Rural)
- . FOVODES
- . OXFAM
- . A.V.V. (Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Voltas).

KAYA (zone chroniquement déficitaire)

- . O.R.D. du Centre, Projet BIT/ACOPAM
- . ADRK (Association pour le Développement de la Région de Kaya)
- . PRIN (Plan de Parainage International de Kaya)

DEDOUGOU (zone exédentaire)

- . O.R.D. de la Volta-Noire

GOROM-GOROM (zone très déficitaire)

- . UGVO (Union des Groupements Villageois de l'Oudalan)
- . O.R.D. du Sahel.

GCPP/MAU/O10/NET.

Programme de coopération F.A.O./Gouvernement Mauritanien
Amélioration des opérations après -récolte et promotion
du stockage villageois coopératif

Manuel pour l'implantation et la gestion
de banques de céréales dans le Guidimakha
Mauritanien

Janvier 1985

Jean - François Gascon

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture

TABLE DES MATIERES

Introduction	-----page 1
1 - Les objectifs d'une banque de céréales	-----p 2
2 - Les différentes phases de mise en place d'une banque de céréales et la répartition des responsabilités	-----p 4
3 - La description des tâches	-----p 5
4 - Le programme de Formation	-----p 10
5 - La sélection des villages	-----p 12
6 - La présensibilisation	-----p 14
7 - La sensibilisation	-----p 16
8 - Les Organisations coopératives	-----p 17
9 - L'organisation d'une banque de céréales	-----p 20
10 - Le règlement Intérieur	-----p 23
11 - La construction du bâtiment de stockage	-----p 25
12 - Les fonds de roulement	-----p 28
13 - Les techniques de stockage	-----p 33
14 - Les Ventes	-----p 36
15 - Les Achats	-----p 38
16 - La gestion de la caisse	-----p 40
17 - Le suivi et L'évaluation	-----p 42
Conclusion	-----p 44

Annexes

1 - Cahier de vente	-----
2 - Cahier de prêt	-----
3 - Cahier de stock	-----
4 - Cahier d'Achat	-----
5 - Cahier de Caisse	-----
6 - Fiche d'inspection d'un magasin	-----
7 - Fiche d'Enquête d'une banque de céréales	-----
8 - Fiche d'Evaluation des résultats	-----

INTRODUCTION

Le projet F.A.O/Gouvernement Mauritanien d'amélioration des opérations Après-récolte et de promotion du stockage villageois coopératif prévoit la mise en place de banques de céréales.

Dans un premier temps cinq banques seront implantées. Si les résultats obtenus sont positifs, dix autres banques de céréales seront financées.

Il s'agit donc d'une opération - pilote, de dimension limitée, devant permettre de définir une méthodologie adaptée au contexte régional du Guidimakha mais aussi transposable aux autres régions céréalières de la Mauritanie. Nous pouvons définir ces banques de céréales comme des organisations villageoises de stockage, de commercialisation et de distribution de céréales, auto-gérées par des comités de gestion au sein des coopératives. Les villageois sont donc les premiers responsables de ces unités, c'est sur leur demande que le projet leur apportera son appui en matériel et en formation. La mise en place et le fonctionnement des banques de céréales est du ressort de la population bénéficiaire.

L'aspect formation est donc d'une importance primordiale; il s'agira en effet de donner aux responsables des comités de gestion la capacité de gérer ces organisations et aux agents d'encadrement la formation nécessaire pour pouvoir assurer le suivi de cette gestion.

De concert avec les responsables du projet et du service de l'agriculture du secteur de Sélibaby un programme de formation a été arrêté. De cette formation, qui fait largement appel à l'expérience de chacun a émergé une méthode sur laquelle le projet se basera pour la conduite de l'opération.

Le présent manuel synthétise les différents aspects abordés au cours des stages. Il est destiné aux agents dont le rôle sera de suivre le fonctionnement de ces unités et aux membres des comités de gestion, premiers responsables de la bonne marche de l'opération. Il s'agit d'un document qui guidera l'exécution de la première phase, c'est-à-dire celle prévoyant l'implantation des 5 banques. A l'issue de la campagne une évaluation permettra d'apprécier la pertinence de la méthode et d'y apporter toutes les corrections nécessaires.

1) LES OBJECTIFS D'UNE BANQUE DE CEREALES

En fonction du contexte régional dans lequel elle est placée une banque de céréales peut avoir des objectifs très variés. Dans des régions régulièrement excédentaires elle aura pour principal objectif de collecter et de commercialiser les surplus au bénéfice des agriculteurs. Par contre dans les régions déficitaires elle aura pour objet d'approvisionner la population avec des céréales d'origine extérieure à la zone.

La Mauritanie connaît un déficit^{it} céréalier chronique. Les besoins nationaux estimés à 180.000 tonnes ne sont couverts qu'à 30 % par la production les années de bonne pluviométrie. La région du Guidimakha a connu avant les années 1970 des productions en mil et sorgho qui lui permettait de s'auto-suffire et même de dégager des surplus commercialisables. Malheureusement ces dernières années les faibles pluviométries ont entraîné une importante baisse de la production particulièrement en 1984 où les récoltes en céréales ne couvrent que 20 % des besoins. Dans ce contexte la mise en place de banques de céréales dans le Guidimakha Mauritanien répond aux objectifs suivants :

- pallier aux famines durant les périodes de soudure par la création d'un stock céréalier de sécurité au niveau des villages. Ce stock devra dans la mesure du possible être composé de sorgho local, nettement préféré au sorgho américain par la population.
- éviter aux villageois de longs déplacements pour s'approvisionner auprès des magasins CSA, surtout pendant la saison des cultures
- lutter contre la spéculation des commerçants en pratiquant des prix de vente moins élevés.

Ces trois premiers et principaux objectifs correspondent aux problèmes vivriers auxquels sont confrontés les villageois et auxquels il faut répondre immédiatement. Cependant à plus long terme les banques de céréales doivent également avoir pour objectif.

- de collecter, en cas d'excédent de production les surplus céréaliers au profit des organismes étatiques régionaux (CSA).

.../...

- d'améliorer les revenus villageois en proposant aux producteurs voulant commercialiser leur production (les jeunes et les femmes notamment) un prix d'achat supérieur à celui des commerçants
- de dégager des bénéfices qui permettront de financer des projets agricoles.

Finalement et d'une manière plus générale une banque de céréales peut-être un instrument de développement; c'est en effet, un cadre concret de responsabilisation et de formation des villageois à la mentalité et à la discipline coopérative.

Les différentes phases de mise en place et de fonctionnement des banques de céréales et la répartition des responsabilités

Phases	Village	Projet	Service agricole Secteur	CSA Direction	SEM	Centre coopératif
Etude socio-économique préalable		xx	x		x	
Formation des agents présensibilisation :		xx				x
recueil des données - auto-analyse	xx	x	x			
Requêtes	xx					
Sélection des villages		xx	x	x	x	
Sensibilisation des villages bénéficiaires		xx	x		x	
Constitution des précoopératives	xx		xx			
A.G., constitution des comités de gestion	xx	x	x		x	
Formation des membres des comités et des coopérateurs		xx	x			x
Construction des magasins					x	
Organisation de la population	xx	x				
recrutement du maçon	x	xx				
achat-transport matériaux	xx	xx				
construction	xx	x				
supervision du chantier	x	xx	x (GR)			
mise en place de l'équipement		xx				
inspection et réception	x	xx	x		x	
Mise en place du fonds de roulement						
Financement	x			xx		
approvisionnement en céréales	x	x		xx		
Stockage	xx	x				
Ventes	xx	x				
Gestion des fonds	xx	x				
Recouvrement du crédit	xx	x	x		x	
Achats céréales pour réapprovisionnement	xx			x	x	
Suivi fonctionnement et gestion		xx	x	x		
Evaluation: niveau village	x	xx	x		x	
niveau projet		xx	x	x	x	x

xx : responsabilité principale

x : participation

3 - LA DESCRIPTION DES TÂCHES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

A partir du tableau indiquant les différentes phases pour la mise en place et le fonctionnement des banques de céréales et la répartition des responsabilités, il s'agit de décrire les tâches qui reviennent à chacun des intervenants

Les villageois:

Une banque de céréales doit bénéficier à toute la population villageoise. C'est donc l'ensemble de cette population qui doit être impliqué lors des phases d'auto-analyse et d'information. La gestion de la banque de céréales est confiée à un comité de gestion nommé par l'assemblée générale de la précoopérative. Nous distinguerons donc 3 catégories parmi les villageois :

- 1 - l'ensemble de la population, hommes et femmes, jeunes et vieux
- 2 - les membres de la précoopérative
- 3 - les membres du comité de gestion

Suivant les différentes phases l'une ou l'autre de ces catégories est concernée:

- L'auto-analyse des problèmes alimentaires au niveau du village est une réflexion collective qui intéresse toutes les catégories sociales de la population.
- Les autorités villageoises, chefs, délégués CSM, adressent la requête au projet pour bénéficier d'une banque de céréales .
- Une coopérative est constituée par les villageois volontaires
- Ces coopératives désignent un comité de gestion au cours d'une assemblée générale. .
- Le comité de gestion propose au projet un maçon par la construction du bâtiment.
- Les villageois ramassent et transportent sur les lieux de la construction les matériaux locaux (sable, gravier, cailloux)
- Les villageois assurent tous les travaux ne demandant pas une spécialisation particulière .../...

- le comité de gestion assiste à la réception finale des travaux
- le comité de gestion surveille les travaux et supervise la construction
- les coopératives participent au financement du fonds de roulement par des apports en espèces (cotisations) ou en nature (champs collectifs ou cotisations en céréales).
- le comité de gestion assure le stockage, les ventes; la gestion de la caisse, le recouvrement du crédit et les achats de réapprovisionnement.
- L'évaluation concerne l'ensemble de la population.

Le Projet

Le projet est chargé d'apporter un appui matériel et technique pour l'implantation des banques de céréales et d'assurer la formation des bénéficiaires pour que ceux-ci prennent en charge la gestion de ces unités; l'achèvement du Projet ne devant pas entraîner la fin de l'opération.

Plus particulièrement le projet se charge de :

- la réalisation des études socio-économiques préalables à l'organisation de la formation des agents.
- la préselection des villages susceptibles de correspondre aux critères de choix
- la présensibilisation: animation des séances d'auto-analyse et recueil des données.
- la sélection des villages bénéficiaires.
- la sensibilisation.
- la participation à l'assemblée générale pour la désignation des membres des comités de gestion.
- l'organisation de la formation des coopérateurs et des membres des comités de gestion.
- l'assistance à la population pour l'organisation des travaux de construction
- le recrutement des maçons après proposition par les villages
- l'achat et le transport des matériaux de construction (ciment, fers, ouvertures, etc.....)

- la réception des travaux
- acheminement du premier stock jusqu'au village
- l'assistance technique pour le stockage, les ventes, la gestion des fonds, le recouvrement du crédit et les achats
- la réalisation des évaluations au niveau des villages et au niveau du projet. Sur la base de cette liste de tâches à exécuter il revient aux dirigeants du projet de définir la répartition des responsabilités entre les agents - Une note de service sanctionnera les dispositions prises.

Les Services de l'Agriculture (Secteur de Sélibaby).

Le projet s'achèvera en mars 1986, en principe à cette date 5, et peut-être même 15 banques de céréales auront été mises en place. Le suivi de ces unités reviendra à ce moment là au service de l'agriculture du secteur de Sélibaby; il est donc indispensable que les agents de ce service soient dès le démarrage étroitement associés aux principales phases de l'opération. Il leur revient donc les tâches suivantes :

- consultation pour les études socio-économiques préalables
- participation aux séances d'auto-analyse et aux recueils de données.
- participation à la sélection des villages
- participation aux réunions de sensibilisation
- constitution des pré-coopératives
- participation aux assemblées générales devant désigner les membres des comités de gestion
- participation à la réception des travaux
- recouvrement du crédit et gestion des fonds recouverts conjointement avec le comité de gestion
- appui auprès du CSA pour le réapprovisionnement en céréales
- participation aux évaluations au niveau des villages et au niveau du projet
- appui pour le transport des céréales depuis le magasin CSA jusqu'au village.

LE CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire)

Sur le plan national le CSA a pour mission :

- de centraliser l'aide alimentaire d'urgence
- d'affecter cette aide aux collectivités bénéficiaires
- de contrôler la distribution de cette aide. En d'autres termes le CSA est l'organisme d'Etat habilité à effectuer la distribution des vivres à l'intérieur du pays. A ce titre toute opération, concernant le stockage et la distribution de céréales, doit être menée avec son accord et avec son appui.

L'intervention du CSA dans le projet concerne donc :

- l'approbation de la sélection des villages bénéficiaires
- le financement du fonds de roulement et l'approvisionnement en céréales
- le suivi du fonctionnement des banques de céréales
- la participation à l'évaluation du projet.

LES S.E.M (Structures d'Éducatons des Masses)

Organisations politiques aux niveaux national, régional départemental et villageois, instaurées par le Gouvernement depuis 1983 les SEM constituent un cadre de travail devant permettre aux populations de prendre en main leur propre destinée. C'est ainsi qu'elles ont un rôle important à jouer pour assurer la bonne marche de l'opération. Leur intervention se traduira par :

- Une consultation pour les études socio-économiques préalables
- la participation à la sélection des villages
- la participation aux réunions de sensibilisation
- la participation aux assemblées générales devant désigner les comités de gestion
- l'appui à l'organisation de la population pour la réalisation des travaux de construction des bâtiments
- la participation à la réception des travaux.
- le suivi du recouvrement du crédit
- l'appui administratif pour le réapprovisionnement en céréales auprès des magasins CSA ou sur les marchés locaux
- la participation aux évaluations au niveau des villages et au niveau du projet.

LE CENTRE DE FORMATION DES COOPERATEURS DE BOGHE

L'expérience de ce centre en matière d'organisation coopérative et de formation rend leur participation nécessaire notamment pour :

- la formation des agents d'encadrement
- la formation des coopérateurs et des membres des comités de gestion
- l'évaluation au niveau du projet, D'autre par^t le centre devra rassembler toutes les informations sur cette opération de manière à pouvoir ultérieurement la conduire dans d'autres régions.

4. Programme de Formation

Encadrement

1er stage : 2 jours, 17,18 Décembre 1984 à Sélibaby

participants : agents projet, services agricoles, war On want, et SEM (14 personnes).

- thèmes :
- les différentes phases de mise en place et de fonctionnement d'une banque de céréales
 - la répartition des responsabilités
 - les objectifs d'une banque de céréales
 - les critères de choix et la procédure de sélection
 - les conditions d'approvisionnement et de vente

formateur : consultant FAO

profitant de la présence des différents responsables régionaux la sélection des 5 villages bénéficiaires a été opérée.

2ème stage 5 jours, 12 au 16 Janvier 1985 à Sélibaby

participants : agents projet (9), services agriculture (3), war on want (1), projet GRDRK (1), centre de coopérateurs de Boghé (1)

- thèmes :
- la sensibilisation, l'organisation d'une B.C., le règlement intérieur, le fonds de roulement, le stockage, les ventes, les achats, la gestion de la caisse, le suivi, l'évaluation, construction

formateur : consultant FAO

Coopérateurs

formation dans les villages bénéficiaires

1er phase : création des précoopératives

2ème phase : sensibilisation sur les B.C

3ème phase : mise en place des comités de gestion

Réalisation en fonction du stade d'organisation des villageois, chaque phase peut durer plus ou moins d'une journée.

Comités de gestion

1er stage : 4 jours, 19 au 22 Janvier 1985 à Sélibaby

participants : tous les membres des comités de gestion
des 5 villages bénéficiaires, Agents
projet, Gouvernement, ONG

thèmes : - la mise en place et le fonctionnement d'une B.C.

formateurs : consultant FAO, agents du projet et chef de
centre

2ème stage : 5 jours, Février 1985

participants : membres lettrés des comités de gestion
des 5 villages bénéficiaires

thèmes : la tenue des documents comptables

formateurs : agents du projet

3ème stage : 3 jours, Mai 1985

participants : membres lettrés des comités de gestion
des 5 villages bénéficiaires

thèmes : recyclage sur la tenue des documents comptables,
le calcul du prix de vente

formateurs : agents du projet

4ème stage : 3 jours, Décembre 1985

participants : agents du projet, tous membres des comités
de gestion services agricultures, war on
want, SEM et centre de Boghé.

thèmes : évaluation de la campagne

formateur : consultant FAO.

5 - LA SÉLECTION DES VILLAGES

D'une manière générale la réussite d'une opération de développement dépend de plusieurs facteurs, premièrement il est indispensable que l'opération soit fortement demandée par la population bénéficiaire, ce qui veut dire que cette population est confronté à un problème important, qu'elle veut le résoudre en priorité et qu'elle est persuadé que le projet est en mesure d'y apporter une solution.

Deuxièmement il faut que les bénéficiaires aient la capacité de conduire à bien l'opération. Dans le projet d'implantation de banques de céréales cinq villages doivent être retenus dans un premier temps. Pour opérer cette sélection des critères de choix ont et une procédure ont donc été définis

Les critères de choix

- les autorités villageoises doivent adresser une demande écrite au projet
- l'implantation d'une banque de céréales doit répondre à un besoin prioritaire du village, besoin ressenti et exprimé par l'ensemble de la population
- le village et les campements environnants doivent compter plus de 1.000 habitants
- il ne doit pas exister sur place d'autres structures similaires (magasins CSA, banque de céréales ONG)
- les villageois doivent s'engager préalablement à réaliser les travaux demandés et à respecter leurs obligations
- le village doit être situé dans une zone enclavée durant l'hivernage, ce qui rend l'approvisionnement en céréales du magasins CSA de Sélibaby difficile
- les villageois doivent compter parmi eux des lettrés pouvant apprendre à tenir des documents comptables
- l'entente doit régner dans le village
- le village doit avoir pour principale vocation l'agriculture et disposer de suffisamment de terres cultivables.

La Procédure

Les différentes phases de la procédure sont les suivantes:

- présélection des villages susceptibles de répondre aux critères de choix
- auto-analyse des besoins dans ces villages
- expression écrite de la requête par les villageois
- recensement des besoins par le projet
- réunion multipartite régionale de sélection = projet, services de l'agriculture, SEM
- approbation par la Direction Nationale du CSA.

6- LA PRESENSIBILISATION

La mise en place doit répondre à ^{un} réel besoin de la population. Ce besoin doit être identifié par la population qui doit formuler des solutions.

Ce n'est pas l'agent ou la structure d'encadrement qui doivent, après une étude du milieu, proposer le projet. Leur rôle est d'amener la population à une réflexion pour analyser les problèmes du village et déterminer des solutions. Concrètement cette réflexion se fera sous la forme d'une rencontre, dans les villages devant bénéficier d'une banque de céréales. La rencontre prendra la forme d'un débat, les agents ne devant se contenter que de poser des questions et de recueillir des données.

Cadre de discussion (auto-analyse)

- l'approvisionnement en céréales pose-t-il des problèmes à certains moments de l'année dans le village ?
- comment le problème se pose ?
- se pose-t-il chaque année et pendant combien de temps ?
- se pose-t-il pour tous ou pour certains ?
- quelles sont les causes de cette situation ?
- que font actuellement les gens pour les solutionner ?
au niveau familial ? au niveau villageois ?
- que peuvent-ils faire d'autre à l'avenir ?
par eux-même ? avec l'appui d'organismes ?

Données à recueillir (en vue de la sélection)

- organisation villageoise : âge, taille, expériences, réalisations, épargne, etc.. part de la population mobilisée.
- Situation du recouvrement des crédits collectifs ou individuels.
- situation géographique par rapport aux magasins CSA et par rapport aux autres banques de céréales.
- nombre de lettrés dans l'organisation villageoise.
- motivation de la population pour l'installation d'une banque de céréales et pour la réalisation des travaux.
- bilan céréalier du village : production, consommation, achats, ventes, les prix pratiqués.../...

- les habitudes alimentaires au cours de l'année
- les mécanismes traditionnels régulateurs au niveau des familles et au niveau du village.
- l'accessibilité du village
- nombre d'habitants du village et des campements environnants
- le niveau d'entente dans le village.

7 - LA SENSIBILISATION

Après la phase de sélection des réunions de sensibilisation doivent être organisées au niveau des villages retenus.

Les objectifs de la sensibilisation

Lors de la présensibilisation les débats auront permis aux villageois de réfléchir sur les problèmes alimentaires et de dégager des solutions. Au moment de la sensibilisation il s'agira principalement d'informer la population sur les opérations qui vont être conduites, sur les avantages du projet et sur les obligations de manière à ce qu'elle soit bien imprégnée de ce qui doit être réalisé.

La méthode

La sensibilisation sera basée sur les méthodes d'animation de groupe; en effet l'implantation d'une banque de céréales intéresse toute la population et le maximum de gens doit être concerné. Pour ce faire une réunion des chefs de famille sera organisée. Après les présentations toutes les informations importantes seront données sur le projet puis un débat permettra aux villageois de poser des questions et de faire leurs remarques. Ces travaux de groupe seront complétés par des entretiens individuels avec les autorités du village et avec les éventuels membres réticents.

Les sujets à aborder lors de la sensibilisation

La sensibilisation étant la phase qui précède immédiatement le démarrage des opérations il est indispensable que les points suivants qui sont importants et délicats soit abordés à ce moment là :

- les objectifs de la banque de céréales (pour arriver à une convergence de vue entre les villageois et le projet)
- la définition de la banque de céréales
- les différentes phases de mise en place et de fonctionnement
- la répartition des responsabilités et des coûts entre les villages, le projet, les services de l'agriculture, le CSA et les SEM
- la localisation et la construction du bâtiment
- l'organisation d'une banque de céréales, les tâches du comité de gestion et les obligations des adhérents
- la gestion de la banque : les procédures, la tenue des documents les contrôles et le calcul des résultats.
- l'entreposage et la protection des stocks
- la gestion de la caisse.

8 - LES ORGANISATIONS COOPERATIVES

En Mauritanie les dispositions législatives concernant les organisations paysannes sont :

- la loi N° 67.171 du 18 juillet 1967 portant statut de la coopération et
- le décret N° 67.205 du 4 Novembre 1967 pris en application de la loi ci-dessus citée

Les principaux éléments contenus dans ces textes sont les suivants :

Objectif

Les coopératives qui sont des sociétés civiles de personnes ~~SANS~~ but lucratif ont pour objectif l'amélioration de la condition socio-économique de leurs membres par la réunion des efforts de ceux-ci selon les principes généraux de la coopération, par leur formation et par l'exercice de toutes fonctions économiques et sociales qui répondent aux besoins communs de leurs adhérents.

Constitution

Les personnes voulant créer une coopérative doivent préalablement constituer au groupement précoopératif d'au moins 7 membres. Ces groupements sont placés sous la tutelle du service de la vulgarisation et de la production du Ministère du développement rural, représenté par les services de l'agriculture au niveau de la région. Pour l'agrément le dossier de demande doit contenir les documents suivants :

- le formulaire des statuts-type dûment complété
- la déclaration d'intention
- le procès verbal de l'assemblée constitutive
- la liste des adhérents
- la liste des membres du bureau
- et éventuellement le règlement intérieur

Au bout de 2 ans au moins une demande de constitution d'une coopérative peut être présentée si :

- les résultats du groupement précoopératif se sont révélés être positifs
- les études économiques et financières concernant les futures opérations concluent à la rentabilité de la société

- les adhérents ont pu recevoir une formation dans le domaine de la coopération .

Sociétaires et capital social

Pour être membre d'une coopérative il faut justifier de la possession d'intérêts entrant dans son champ d'action et situés dans son ressort territorial. Nul ne peut être membre de deux coopératives à buts similaires. Le capital est constitué par les parts sociales versées par chaque adhérent et dont le montant est fixé par les statuts. Lors de la constitution d'un groupement précoopératif les membres doivent verser une contribution fixée par le groupement et renouvelable tous les ans. Les membres de la coopérative sont solidairement responsables des engagements financiers pris vis à vis d'autres personnes.

Administration

Un conseil d'administration est placé à la tête de chaque coopérative, il assure sa direction générale et veille à son bon fonctionnement. Les administrateurs sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des sociétaires; leurs fonctions ne sont pas rémunérées. Le conseil d'administration doit se réunir au moins une fois par mois, il élit parmi ses membres un président.

La coopérative est gérée :

- soit par le conseil d'administration
- soit par le Directeur ou gérant

L'assemblée générale des coopératives doit se réunir au moins une fois par an. Cette assemblée générale doit désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sera chargé de vérifier la bonne gestion de la société et d'en rendre compte.

Une comptabilité est tenue dans la forme commerciale sur des registres en rapport avec les activités menées. Les bénéfices réalisés par la coopérative doivent être repartis conformément aux textes en vigueur. Pour les groupements précoopératifs les adhérents désignent pour un an les membres du conseil de gestion, entre 3 et 7 personnes. Fait partie de ce conseil, comme membre de droit, un représentant de l'organisme de tutelle. Les assemblées générales des groupements précoopératifs doivent se tenir au moins une fois par semestre.

Dans la Guidimakha une soixantaine de groupements précoopératifs ont été créés au cours de ces dernières années.

Malheureusement de nombreux problèmes se posent :

- plusieurs groupements ne mènent aucune activité; les réunions statutaires ne sont pas respectées.

- certains groupements ont été constitués depuis plus de deux ans et aucun encore ne s'est transformé en coopérative.

- dans la plupart des groupements le pouvoir est monopolisé par les tenants de l'autorité coutumière

Ces problèmes sont principalement dus :

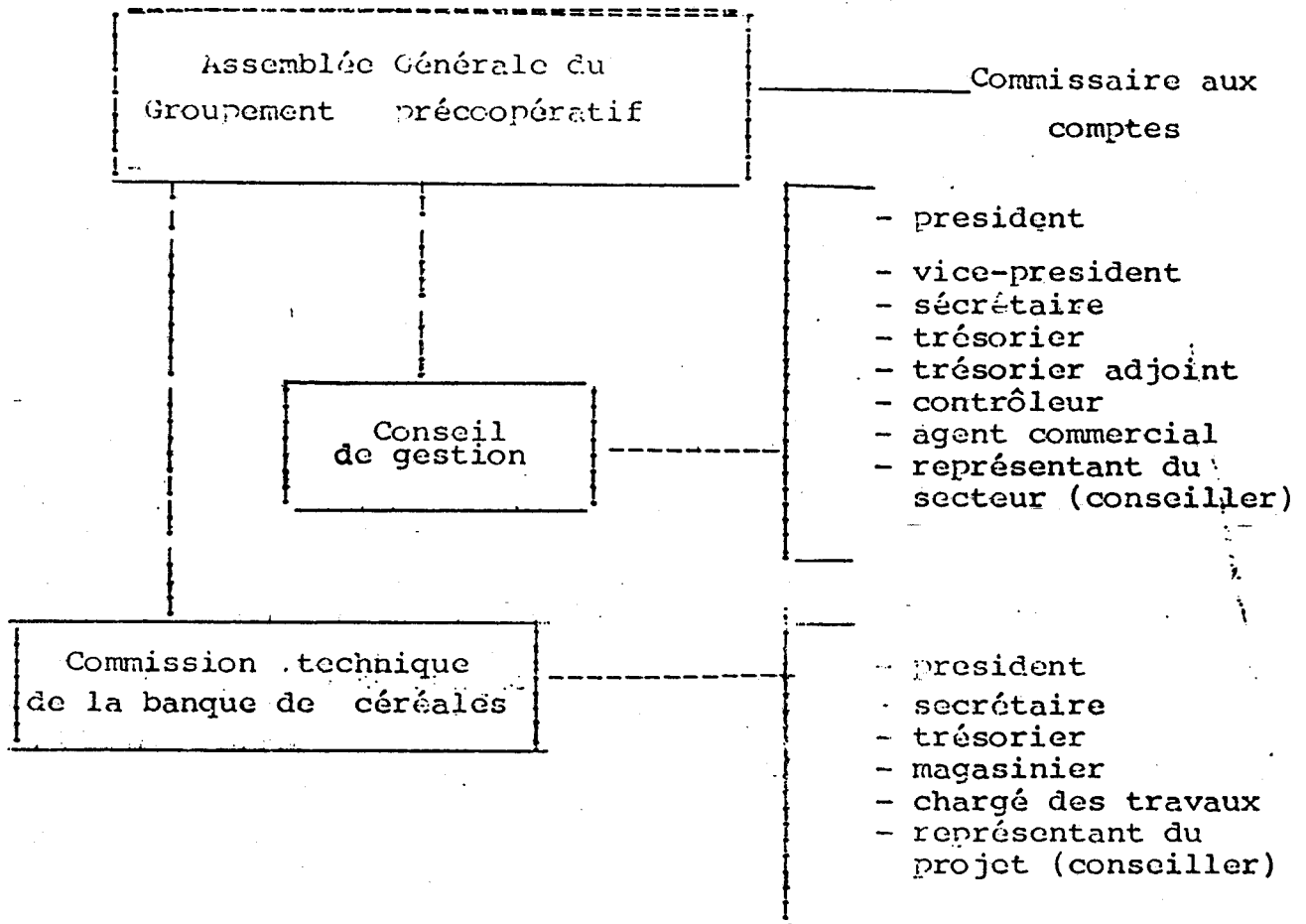
- au fait que le modèle de l'organisation coopérative est un modèle totalement étranger au contexte régional et aux usages traditionnels

- au manque d'encadrement, le personnel est peu nombreux et ne dispose que de faibles moyens pour se déplacer.

Tout ceci doit renforcer l'idée que la formation des coopérateurs et des membres des comités de gestion est d'une importance capitale. En effet les villageois doivent bien comprendre leurs intérêts dans ce genre d'organisation et les gerants doivent pouvoir faire fonctionner leur groupement malgré la légèreté de l'appui de l'encadrement.

9 - L'ORGANISATION D'UNE BANQUE DE
CEREALES

1 - Organigramme



Remarques

- le commissaire aux comptes n'est pas membre du groupement coopératif
- pour éviter les tensions entre le conseil de gestion et la commission technique le président du conseil est président de droit de la commission.
- les autres membres de la commission peuvent faire partie ou ne pas faire partie du conseil de gestion.

2 - Les responsabilités

L'assemblée générale

C'est l'organe suprême de la précoopérative, il lui revient de prendre toutes les décisions importantes concernant le fonctionnement et la gestion de l'unité. Plus particulièrement l'assemblée générale =

- désigne = les membres du conseil de gestion, les membres de commission technique de la banque de céréales et le commissaire aux comptes.
- procède aux révocations et aux exclusions
- approuve le règlement intérieur et le programme d'activités

Le conseil de gestion

Le conseil est chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée générale, il coordonne, suit et contrôle toutes les opérations il propose le règlement intérieur et les programmes d'activités à l'assemblée générale. Il est chargé des relations avec les tiers.

La commission technique de la banque de céréales

Elle assure l'exécution de toutes les activités qui concernent la banque de céréales. Plus précisément :

- elle se charge de la collecte, du stockage et de la distribution des céréales.
- elle gère la caisse
- elle tient les documents comptables
- elle est chargée de l'octroi et du recouvrement du crédit auprès des adhérents
- elle organise les travaux de construction.
- elle gère les bénéficiaires de la banque de céréales
- elle rend compte de sa gestion à l'assemblée générale

Au sein de la commission technique les responsabilités se répartissent comme suit :

Le président : il préside les réunions, coordonne les activités, convoque les adhérents et les membres de la commission pour les réunions ou les travaux, représente le groupement vis-à-vis des tiers, ordonne les dépenses et rend compte de la gestion de la banque à l'assemblée générale.

Le secrétaire : il établit les procès-verbaux de réunions, tient la correspondance du groupement, établit les bons de sorties d'argent, et transmet les convocations aux réunions. Documents tenus : le cahier des procès-verbaux, les correspondances et le carnet de bons de sorties.

Le trésorier : il garde la caisse, tient les comptes, effectue les dépenses et réceptionne les entrées. Documents tenus : carnet de reçus et livre de caisse.

Le magasinier : il est chargé de l'entreposage et du gardiennage des stocks, il tient les documents comptables. Documents tenus : fiches de stocks, livre de vente, livre d'achats, carnet de reçus, cahier de prêts.

Le chargé des travaux : il organise les travaux de construction et de manutention, et collecte les amendes. Document tenu : carnet de reçus.

10 - LE REGLEMENT INTERIEUR

Pour le bon fonctionnement de la banque de céréales il est indispensable que l'A.G de l'organisation villageoise se mette d'accord sur un certain nombre de points, notamment :

1. - Les buts et les objectifs de la banque de céréales
2. - La définition des bénéficiaires - qui ? et sous quelles conditions ?
3. - L'organisation interne de la banque de céréales
 - .A.G. : - qui peut participer ?
 - responsabilité de l'A.G.
 - périodicité des réunions
 - quorum
 - procès - verbal
 - les obligations des membres
 - . Conseil de gestion : - Composition
 - durée du mandat
 - responsabilité de chaque membre
 - . Rémunération du magasinier.
4. - Achat des céréales
 - période
 - fixation des prix
 - responsables des achats = désignation et responsabilités
 - avances aux acheteurs
 - frais de transport
 - chargement - déchargement
 - comptabilisation des achats
5. - Stockage
 - responsable du gardiennage, entreposage, traitements
 - contrôle

6. - Vente des céréales

- période
- fixation des prix
- heures d'ouverture
- détermination des quantités maximum à vendre par personne dans la famille
- conditions de vente : crédit ou comptant
- comptabilisation des ventes.
- obligation pour les membres d'acheter à la B.C en priorité

7. - Gestion de la caisse

- autorisation des dépenses et des retraits
- montant maximum en caisse
- contrôle de la caisse: responsable, périodicité

8. - Documents comptables à tenir

- livre de caisse
- livre d'achat
- livre de vente
- livre de prêt
- fiche de stocks
- carnets de reçus
- bons de sorties

9. - Destination des excédents éventuels de la banque de céréales

10. - Procédure pour apporter des changements au règlement intérieur

11. - Sanctions.

11 - LA CONSTRUCTION DU BATIMENT

STOCKAGE

(sur la base des recommandations de A.DICP)

La principale fonction d'un magasin de stockage est de permettre la conservation des céréales dans de bonnes conditions en les protégeant contre :

- les aléas climatiques : pluie, vent, humidité
- les déprédateurs des stocks : insectes, rongeurs, oiseaux, moisissures.

La mise en place dans un village d'un stock collectif de céréales rend indispensable la construction d'un bâtiment, en effet lorsque ces céréales sont réparties entre les membres du groupement la gestion devient difficile et les grains sont vite abîmés. Le projet prévoit donc la construction d'un magasin qui sera bâti suivant les techniques locales que les Soninkés maîtrisent parfaitement et qui sont très bien adaptées aux conditions climatiques de la région. Le bâtiment sera construit en banco avec un toit en terrasse soutenue par des bois de rhonier. Sa capacité est de 35 tonnes de mil (sorgho).

1 - Les caractéristiques du bâtiment

Dimensions : hauteur = 420 cm (facade principale avant)
300 cm (facade principale arrière)
largeur = 450 cm
longueur = 1320 cm

Fondations : tranchées de 80 cm de large x 50 cm de profondeur qui seront traitées contre les termites et remplies de béton (proportion ciment, sable, gravier 1 - 2 - 3).

Chainage de soubassement : de 40 cm de large et 20 cm de hauteur en béton (ciment, sable, gravier : 1 - 2 - 4), coulé dans un coffrage de bois.

Murs : en banco, de 40 cm d'épaisseur, construit avec des briques de terre jointes par du mortier de ciment. Ces murs seront crépis à l'intérieur et à l'extérieur avec un mortier de ciment (ciment, sable, : 1 - 6)

Toit: construit avec des poutrelles de banier encastrées dans les murs tous les 30 cm; entre ces poutrelles des branchages puis des sécces seront disposés avant de mettre le banco qui sera recouvert par une couche de bitume (2 kg /m²).

Plancher : après avoir déblayer le sol à l'intérieur du bâtiment sur 25 cm de profondeur et fait un remplissage de cailloux et gravier il sera procédé à un compactage puis une couche de bitume sera étendue avant de finir par une couche de béton (ciment, sable, gravillons, 1-3-5)

Ouvertures : des portes et des fenêtres métalliques seront installées. En plus il faudra ménager des ouvertures de ventilation (20 x 20 cm) au faite des murs, protégées par du grillage.

Peinture : l'intérieur et l'extérieur seront peint en blanc à la chaux.

2 - Les principales étapes de la construction

- sélection du site : accessible à tous, il sera à l'abri des inondations et à l'écart des autres habitations (problèmes de fumigation); orientation : Est - Ouest
- fabrication des briques de dimensions standard
- ramassage du sable, des graviers et des cailloux
- arrivage des matériaux de construction fournis par le projet, entreposage du ciment à l'abri.
- creusement et traitement des tranchées
- confection du chaînage de soubassement
- construction des murs : briques de banco et joints de mortier
- fabrication de la charpente en bois de rhoniers, les poutrelles devront être solidement attachées aux murs
- confection de la terrasse en banco, le séchage devra être ralenti en y disposant, de la paille humide, des gouttières seront installé (pente 1/12)
- crépisage des murs intérieurs et extérieurs
- confection du plancher
- installation des portes et fenêtres, s'assurer de la solidité et de l'étanchéité de la double-porte du magasin
- peinture intérieure et extérieure à la chaux
- aménagement d'une aire de réception en banco stabilisé

- nettoyage du chantier
- réception des travaux.

Il revient au villageois de fournir tous les matériaux locaux et d'assurer tous les travaux non- spécialisés. Le projet fournira les matériaux venant de l'extérieur et apportera son appui technique.

12 - LE FONDS DE ROULEMENT

Octroi :

Le CSA fournira, à chaque banque de céréales, 25t de sorgho US, livrable à Sélibaby. Le projet recherchera auprès de l'administration les véhicules pour transporter ces stocks jusque dans les villages, le carburant sera pris en charge par le projet. Les traitements insecticides de ce premier stock seront subventionnés par le projet.

Coût du fonds de roulement / banque de céréales

- sorgho : 25T x 14.000 UM -----	350.000 UM
- transport Sélibaby - village	
20km x 75UM/T/km-----	37.500 UM
- insecticides -----	6.875 UM

	394.375 UM

Recouvrement du crédit :

Il s'agit d'un recouvrement fictif puisque le CSA n'exige pas de se faire rembourser. Les montants recouverts devront rester au niveau du village et être utilisé pour le financement de petits projets agricoles. Pour se faire les bénéfices annuels dégagés par la banque de céréales seront :

- soit utilisés pour augmenter le capital de la banque (augmentation du stock de céréales)
- soit retirés de la banque pour financer un autre projet agricole (puits, périmètre maraicher, matériel agricole).

Analyse économique

1er Hypothèse : Achat exclusif de sorgho américain

Compte de Trésorerie

Dates	Libellé	entrées	sorties	solde
1985	Vente stock 25t x 16.500 x 0,98 (1) indemnisation du magasin	404.250	3.000	404.250 401.250
1985	- achat sorgho US (1 rotation) 24t x 14.000 - traitement - magasinier - entretien - transport - déplacement manutention - vente : 24t x 16.500 x 0,98 - achat sorgho US (2e rotation) 24t x 14.000 - traitement - magasinier - transport - déplacement manutention - vente : 24t x 16.500 x 0,98	 388.080 388.080	 336.000 3.000 3.000 2.000 35.000 5.000 336.000 1.000 3.000 36.000 5.000	 65.250 62.250 59.250 57.250 21.250 16.250 404.330 68.330 67.330 64.330 28.330 23.330 411.410

(1) les pertes sont estimées 2 % .../...

Compte d'exploitation 1986

Charges		produits	
achats	572 000	ventes	776 160
traitements	4 000	pertes	15 840
magasinier	6 000		
transport	72 000		
déplacement manutention	10 000		
entretien du bât. et mat.	2 000		
amortissement matériel	10 000		
amortissement bât.	16 000		
Totaux	792 000		792 000

Dans l'hypothèse où la banque de céréales s'approvisionne exclusivement en sorgho US auprès du CSA au prix d'achat de 14 UM/kg il est évident qu'aucun bénéfice ne pourra être dégagé. En effet la présence permanente à Sélibaby de stocks de sorgho US à 14 UM/kg ne permet pas de dépasser, dans les villages, le prix de vente de 16,5 UM/kg. Si ce prix est supérieur les villageois préféreront venir s'approvisionner à Sélibaby. Les amortissements ne sont pas assurés et un remboursement du fonds de roulement n'est pas envisageable.

2e hypothèse : achat de sorgho local dès la 2^e année de fonctionnement

Compte de trésorerie

dates		entrées	sorties	solde
1985	Vente stock 25t x 16500 x 0,98	404.250		404.250
	indemnisation magasinier		3.000	401.250
1986	achat sorgho local 23t x 16.000		368.000	33.250
	achat sacs 230 x 60 UH/sac		13.800	19.450
	magasinier		3.000	16.450
	insecticides		6.000	10.450
	entretien bâtiment et matériel		2.000	8.450
	achat petit matériel (aiguille, fil)		400	8.050
	ventes 23t x 20.000 x 0,98	450.800		458.850

Compte d'exploitation 1986

charges		produits	
- achat sorgho local	368.000	ventes	450.800
- achat sacs	13.800		
- magasinier	3.000		
- insecticides	6.000		
- entretien bâtiment	2.000		
- achat petit matériel	400		
- amortissement bâtiment	16.000		
- amortissement matériel	10.000		
- bénéfice	31.600		
Totaux	450.800		450.800

Si dès la 2^e année de fonctionnement, la banque de céréales achetée du sorgho local la marge bénéficiaire permet de dégager un résultat d'exploitation positif. Les amortissements sont couverts et le bénéfice permet d'envisager soit une augmentation des achats pour la campagne suivante soit le financement d'autres projets agricoles.

Pour conclure cette analyse économique nous pouvons dire que l'intérêt de la banque de céréales est d'utiliser au maximum ses fonds pour acheter du sorgho local car lui seul permet de faire des bénéfices. Le sorgho américain ne sera acheté que lorsqu'il n'est plus possible de se procurer du sorgho local.

13 - LES TECHNIQUES DE STOCKAGE

I. Les principes du stockage

Les trois éléments à contrôler lors du stockage sont:

- l'humidité qui favorise l'apparition des moisissures et est éliminé par un bon séchage avant le stockage. Plus que le grain stocké est sec, plus qu'il résiste aux moisissures et à l'attaque des insectes.
- la température qui occasionne des dégâts par les insectes et les moisissures et est abaissée par une bonne aération du magasin.
- les ravageurs (insectes et rongeurs - rats et souris) qui mangent le grain et le salissent, véhiculant ainsi des maladies transmissibles à l'homme. Leur contrôle est effectué par l'empêchement physique d'entrer et par la lutte phytosanitaire (insecticides et raticides).

II. Les ravageurs et leur contrôle

A. les insectes sont déjà dans le grain au niveau du champ, il entrent donc dans le magasin avec le grain. Les insectes les plus connus en Mauritanie sont :

- Trogoderme : rond, brun, ou tachés très déprédateur et difficile à contrôler
- charançons : long "nez, noir, brun, perçant des trous bien arrondi
- Tribolium : rouge, plat ovale, aimant la farine laissée par les autres
- Teignes : "papillon", laissant les "toiles d'araignée"
- Bruchés : rond, brun ou tachés aiment haricots, niébés, et arachides, très déprédateur

B. Les rongeurs: ont les caractères suivants:

- Intelligents et prudents, méfiants vis à vis des nouveaux objets et de la nourriture
- nocturnes, ils préfèrent emprunter les mêmes chemins.
- peuvent grimper (même fil de fer), sauter jusqu'à 1 mètre, creuser des terriers, et ronger les sacs, le bois, le mortier, et même les feuilles de zinc.

C/ La contrôle des ravageurs surtout des rongeurs se fait premièrement en les empêchant d'entrer dans le magasin. L'étanchéité de la construction, la propreté interne et externe, l'inspection du grain à l'entrée et régulièrement pendant le stockage permettront de limiter les attaques. La lutte phytosanitaire peut compléter ce contrôle si les consignes suivantes sont respectées :

- Tous les insecticides et les raticides sont plus ou moins toxiques à l'homme, il faut donc les utiliser prudemment.
- Il faut suivre strictement les instructions et les dosages indiquées sur l'étiquette du récipient et ne jamais utiliser les produits non-identifiés.
- Il ne faut jamais utiliser ni les insecticides des champs (HCH, propoxur, fenitrothion) ni les raticides sur le grain.
- Il faut toujours garder les produits chimiques à l'abri des personnes non-qualifiées et des enfants. IL faut détruire et enterrer les récipients vides.

III Le stockage dans le magasin

- A/ Avant l'entrée du grain nettoyez soigneusement l'intérieur et l'extérieur du magasin, brûlez les déchets, et faites les réparations nécessaires (toiture, crépissage, trous, des rats, etc.)
- B/ Faites un traitement phytosanitaire préalable de l'intérieur du magasin (pulvérisation avec Malathion).
- C/ A l'entrée du grain, faites une inspection soignée pour rejeter le grain trop humide trop vieux, ou contenant des insectes vivants ; et vérifiez la quantité entrée (pesage sur bascule, comptage des sacs ou mouds standard).
- D/ Arrangez les piles de sacs sur les palettes en laissant des passages autour. (50 à 70 cm) et en haut des piles. Les ranger du façon à ce que les premiers sacs entrés soient les premiers à sortir. Ne mélangez pas les grains différents dans le même pile.
- E/ Disposez les sacs en forme d'escalier pendant le montage des piles pour finalement arriver à la forme d'une pyramide. Les posez en ordre tête-bêche dans les rangées et dans le sens de la longueur et de la largeur alternativement pour chaque couche. .../...

- F/ Effectuez la contrôle pytosanitaire par saupoudrage de Malathion pendant le montage sur la surface des sacs et par la fumigation (Deltia ou phostoxin) du magasin après son remplissage par un^e équipe bien qualifiée.
- G/ Gardez les équipements de manutention (sacs vides, palettes, etc....) et les produits chimiques dans un petit magasin séparé de celui du grain.
- H/ Pendant le stockage, effectuez des nettoyages et des inspections rigoureuses et régulières (au moins une fois par semaine).

(ROGER VINITA)

14 - LES VENTES

- 1/ Epoque de ventes : Nous distinguerons deux types de stocks :
 - les stocks destinés aux ventes courantes : tout au long de l'année, ils sont reconstitués au fur à mesure de leur épuisement. Dans notre cas il s'agira du sorgho américain que l'on peut se procurer en permanence au magasin CSA de Sélibaby.
 - les stocks de sécurité : réservés pour la période de soudure (habituellement de juillet à Septembre). L'assemblée générale du groupement précoopératif fixera la date à laquelle les ventes peuvent débiter. Ce stocks de sécurité sera composé de sorgho local.
- 2/ Clientèle: L'assemblée générale doit clairement définir dans son règlement intérieur les personnes qui peuvent bénéficier de la banque de céréales et les limites de sa zone d'action. Généralement les adhérents du groupement précoopératif sont prioritaires particulièrement pour les stocks de sécurité mais l'ensemble de la population du village et des campements environnants peut y avoir accès. Sont exclus les spéculateurs qui achètent pour revendre et tous ceux qui ne résident pas dans la zone.
- 3/ Fixation des prix : C'est l'assemblée générale qui fixe les prix de ventes de céréales. Ce prix devra être supérieur au prix de revient c'est-à-dire au prix d'achat plus les frais et inférieur aux prix pratiqués par les commerçants. Pour le sorgho américain la présence tout au long de l'année de stocks à Sélibaby limite le prix de vente au prix d'achat plus les frais de transport.
- 4/ Modalités de vente : Elles sont déterminées par l'assemblée générale avant la campagne de vente. Plusieurs conditions de cessions peuvent être envisagées :
 - les ventes au comptant
 - les ventes à crédit avec remboursement en espèces ou en nature et avec ou sans intérêt. Il conviendra également de fixer l'unité de vente; pour le sorgho américain il est préférable que cette unité soit le sac; pour le sorgho local le mou (3,4kg) est l'unité la plus employée.
- 5/ Plafonnement: Au cas où les stocks ne suffisent pas pour satisfaire tout le monde et aussi pour empêcher la spéculation il est nécessaire de fixer la qualité maximum par personne que l'on peut acheter durant une période donnée.

6 - LA PROCEDURE DE VENTE

Le magasinier effectue les ventes, il enregistre l'opération sur le cahier de vente et sur le cahier de stocks (voir modèles en annexe).

Il encaisse l'argent qu'il verse au trésorier, tous les jours ou dès qu'il maintient une somme importante, contre un reçu.

A chaque réunion du conseil de gestion il rend compte des opérations, à ce moment - là le conseil fait un contrôle en vérifiant :

- que les quantités vendues indiquées dans le cahier de vente correspondent aux quantités sorties sur le cahier de stock
- que la somme versée au trésorier correspond au total des ventes
- que le solde indiqué sur le cahier de stock correspond à la quantité réellement dans le magasin.

7 - Utilisation des stocks invendus

Dès le début des récoltes, si celles -ci s'annoncent - bonnes les stocks restant risquent de ne pas trouver d'acquéreur et de se détériorer

Il faut donc les renouveler, soit :

- en les rétrocédant à des organismes d'état ou à d'autres banques qui en auraient besoin.
- soit en les cédant à crédit aux membres de l'organisation villageoise qui les rembourseront avec des céréales fraîches.

8 - Les problèmes de vente

De nombreux problèmes peuvent se poser à l'occasion des ventes, il convient de le recenser pour pouvoir ensuite les éviter :

- les achats par des spéculateurs
- les ventes à crédit qui font prendre de grands risques à la banque à cause des mauvais remboursements; mais qui, lorsqu'elles ne sont pas autorisées, ne permettent plus de satisfaire les plus nécessiteux
- les questions monétaires : utilisation des Francs CFA dans certaines zones.
- la puissance des commerçants qui concurrencent la banque de céréales.

15 - LES ACHATS

1 - Epoque d'achat

Nous avons vu à propos du fonds de roulement que l'intérêt de la banque de céréales était d'acheter le plus possible de sorgho local et de ne s'approvisionner en sorgho américain que lorsque le sorgho local n'est plus disponible. Pour cela il faut qu'au moment des récoltes les stocks de la banque soient épuisés et que le fonds soient disponibles pour pouvoir effectuer les achats. Pour le sorgho local les achats auront donc lieu dans les quelques mois qui suivent les récoltes, par le sorgho américain ils auront lieu à n'importe quel moment de l'année, puisque les prix ne varient pas au fur et à mesure des besoins.

2 - Lieux d'achat

Le sorgho local sera acheté sur place, dans la banque de céréales, où si la production du village est insuffisante dans les villages voisins. Le sorgho américain est, quant à lui, disponible au magasin CSA de Sélibaby.

3 - La fixation des prix

Cette fixation n'intéresse que le sorgho local. Le prix officiel d'achat devra être considéré comme un prix plancher, au dessous duquel il ne faut pas descendre. D'autre part si ce prix d'achat dépasse le prix pratiqué par les commerçants cela favorisera les vendeurs mais risque de diminuer les bénéfices de la banque. C'est l'Assemblée générale du groupement précoopératif qui fixe le prix d'achat.

4 - La procédure d'achat

La commission technique de la banque de céréales désignera une commission d'achat et déterminera le montant à lui confier. Le secrétaire établi un de sortie correspondant au dit montant. Le président signe ce bon et sur présentation de ce dernier le trésorier verse l'argent à la commission d'achat. Une fois les achats effectués le reliquat est reversé au trésorier contre reçu. Le magasinier enregistrera l'opération sur le cahier de stocks et sur le cahier d'achat. (voir modèle en annexe).

5 - LES PROBLEMES DES ACHATS

A propos des achats de nombreux problèmes peuvent se poser, citons :

- coulage au niveau des commissions d'achat et les difficultés pour récupérer les céréales achetées ou les fonds non-utilisés.
- la rareté des céréales dans certains zones :
- la concurrence avec les commerçants privés
- les difficultés de transport
- le manque d'information sur les disponibilités en céréales et sur les prix pratiqués dans les différentes localités
- l'utilisation des Francs CFA dans certaines zones.

1 - Les responsabilités :

Ils revient au trésorier la responsabilité de garder l'argent en un lieu sûr, protégé contre les vols, l'incendie et les termités. Un système ou le coffre détenu par le trésorier ne peut être ouvert qu'avec une ou plusieurs clés détenue (s) par le président et un autre responsable sera envisagé dans le cas ou il y a des risques de détournement.

La meilleur garantie reste cependant l'honnêteté du trésorier qui doit justement être choisi sur ce critère et bénéficier de la confiance de tous. C'est en principe au trésorier d'enregistrer toutes les opérations de rentrée et de sortie d'argent. Dans le cas ou la caisse est gardée par une personne âgée qui a été choisie plus en fonction de son sérieux, que de sa capacité à tenir des comptes il reviendra au secrétaire ou à un trésorier -adjoint alphabétisé le rôle de faire les écritures comptables. Le président ordonne les dépenses, en se conformant aux décisions de l'assemblée générale et du conseil de gestion. Le trésorier ne sort l'argent de la caisse qu'au vu d'un bon de sortie établi par le secrétaire et visé par le président. Un contrôle de la caisse doit être fait à chaque réunion du conseil de gestion c'est-à-dire tous les mois. Annuellement le commissaire aux comptes, lors des vérifications générales, procède également à un contrôle.

2 - Les documents tenus

- . le cahier de caisse détenu par le trésorier (voir modèle en annexe)
- . le carnet de reçus détenu par le trésorier
- . le carnet de bons de sorties détenu par le secrétaire.

3 - Les procédures de circulation de l'argent

- . Pour les sorties d'argent le secrétaire établit un bon de sortie, le président signe, et le trésorier remet l'argent au bénéficiaire contre le bon.
- . pour les entrées le trésorier établit un reçu qu'il remet à celui qui fait le versement.

4--L'utilisation des fonds restants :

En général entre les ventes et les achats de céréales d'importants montants, sont détenus en caisse parfois après les achats, il peut y avoir un reliquat en espèces. Ces fonds peuvent éventuellement, avec l'accord du projet et de l'assemblée générale du groupement précoopératif être utilisés à d'autres fins.

- achats d'autres produits agricoles
- achats de médicaments ou de produits de consommation : courante
- placement sur un compte d'épargne
- etc

17 - LE SUIVI ET L'EVALUATION

1 - Les objectifs du suivi et de l'évaluation

.Le suivi des banques de céréales sera réalisé par le projet puis par le service de l'agriculture du secteur de Sélibaby. Il aura pour objet de faire connaître en permanence aux responsables la situation de chaque unité. Ceci pour pouvoir, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, apporter aux villageois l'appui et les conseils nécessaires. D'autre part le suivi permettra de collecter des données pour que le projet puisse rendre compte de ses activités auprès des autorités Nationales et auprès des sources de financement, pour qu'il puisse aussi justifier sa raison d'être et évaluer les résultats. L'évaluation de fin de campagne aura pour objet d'analyser le fonctionnement et les résultats des banques de céréales de manière à juger de l'opportunité d'un tel programme et le cas échéant, à proposer une stratégie par son extension.

2 - Les indicateurs

Ces indicateurs sont les critères qui permettront lors de l'évaluation de juger de la réussite de l'opération.

Indicateurs techniques

- quantité de céréales stockée /capacité de stockage du bâtiment
- durée de stockage
- état d'entretien du bâtiment
- techniques de stockage pratiquées
- niveau de parasitisme
- taux de pertes

Indicateurs économiques

- quantité de céréales distribuée durant la campagne
- nombre de bénéficiaires / population totale de la zone
- quantité moyenne distribuée /bénéficiaire
- prix pratiqués à l'achat, à la vente par rapport aux prix officiels et aux prix du marché
- prix de revient des céréales /kg distribué
- bénéfice réalisé; utilisation de ce bénéfice
- quantité de sorgho local acheté /quantité totale achetée
- quantité de sorgho local vendue au CSA
- montant de la contribution villageoise au fonds de roulement
- montant des prêts et taux de recouvrement.

.../...

Indicateurs Sociaux

- perception des avantages et des inconvénients de la banque de céréales par les villageois
- impact social de la banque : identification des bénéficiaires (vendeurs et acheteurs); évolution de la situation alimentaire, des revenus, du niveau vie et de l'exode rural.
- renforcement de l'esprit coopératif
- autonomie des banques de céréales par rapport au projet.

3 - La méthode de suivi

- chaque mois une visite auprès de chaque banque de céréales permettra
 - o de contrôler la bonne tenue de la comptabilité et d'examiner l'état des stocks et du bâtiment, (voir fiche d'inspection du magasin en annexe 6).
 - à la fin de la campagne de vente, vers le mois d'octobre, une visite sera faite pour étudier comment la banque a fonctionné, quelle est sa situation matérielle et financière, et recenser les problèmes qui se sont posés.
- Un relevé de la comptabilité et une enquête seront réalisés à cette occasion (voir la fiche d'enquête en annexe 7, et la fiche d'évaluation des résultats en annexe 8)

Cette opération de mise en place et de suivi des cinq banques de céréales dans le Guidimakha Mauritanien et une opération test.

De sa réussite, va dépendre l'implantation de dix autres unités, au cours de l'année suivante dans cette même région et, par la suite, l'extention de ces banques aux autres zones céréalières de la Mauritanie.

Il va donc sans dire que les responsables du projet devront tout mettre en oeuvre pour conduire à bien leur mission. Ils devront notamment :

- fournir, dans les plus brefs délais, les matériaux par la construction des bâtiments et les équipements nécessaires au stockage des céréales
- assurer le suivi technique des travaux de construction
- obtenir du CSA la livraison des 25t de sorgho américain par banque et se charger de leur convoiement jusqu'aux villages, dès que les bâtiments auront été réceptionnés
- organiser les stages de formation pour les membres des comités de gestion
- suivre le fonctionnement de chaque unité pour être en mesure de fournir tous les éléments d'évaluation. De leur côté les groupements précoopératifs devront respecter leurs engagements; c'est-à-dire :
 - fournir la main d'oeuvre pour la construction des bâtiments
 - gérer le stock conformément à ce qui a été décidé
 - tenir correctement les documents comptables
 - suivre les instructions qui leur seront données par les agents du projet et du service de l'agriculture du secteur de Sélibaby.

A la fin de la campagne des évaluations seront conduits dans chaque village puis une réunion générale des services d'encadrement et des comités de gestion sera organisée pour examiner le fonctionnement des cinq banques de céréales, pour relever les problèmes qui se sont posés, pour calculer les résultats et finalement pour dégager des solutions et définir la méthode la plus à même de répondre aux besoins alimentaires des villageois dans le cadre des orientations nationales.

Annexe 1

Cahier de vente

Denrée = sorgho américain

Unité = sac de 45 kg

Numéro d'ordre	date	Libellé	prix unitaire	Quantité	prix total
1	15 janvier 85	Vente à Moctar	825	1	825
2	15 janvier 85	Vente à Mohamed	825	5	4125
3	16 janvier 85	Vente à Diallo	825	1	825
Totaux à reporter				7	5775

Cahier de PrêtDenrée : sorgho américainIntérêt : nulUnité : sac 45 kg

dates	Noms et prénoms	Quantité cédée	Intérêt	Total à rembourser	Signature emprunteur	Remboursements												
						dates	quantité	solde	signature	ture	dates	quantité	solde	signature	ture			
10Janv. 1985	Moussa Diallo	2	-	2		3-11	2	0										
15Janv.	Mohamed Tall	5	-	5		10-11	3	2			20-12	2	0					
Totaux		7		7			5	2				2	0					

Annexe 3

Cahier de Stock

Denrée : Sorgho Américain

Unité : Sac 45 kg

dates	Libellé	entrées	sorties	solde
10 janv. 1985	reçu du CSA	500		500
15 janv. 1985	ventes		6	494
16 janv. 1985	ventes		1	493
Solde à reporter				493

F/ - INSECTES

- 1/ - Insectes volant dans magasin
- 2/ - Insectes adultes ou larves sur
sur le plancher
- 3/ - Insectes adultes ou larves
sur les sacs
- 4/ - Insectes adultes ou larves
à l'intérieur sacs

G/ - RONGEURS - OISEAUX

- 1/ - Traces de rongeurs sur le plancher..... ..
- 2/ - Rongeurs vus à l'intérieur
- 3/ - Oiseaux vus à l'intérieur

H/ - TECHNIQUES DE MANUTENTION

- 1/ - Tout le grain inspecté à la réception..... ..
- 2/ - Les responsables du magasin
peuvent identifier insectes
des stocks
- 3/ - Fumigation pratiquée des insectes
visibles
- 4/ - Fumigation pratiquée des réception
grain
- 5/ - Fumigants utilisés

I/ - MESURES DE CONTROLE

- 1/ - Piège à rat utilisé
- 2/ - Rodenticide utilisé
- 3/ - Insecticide mélangés au grain
- 4/ - Insecticides utilisés sur le
dessus des sacs
- 5/ - Fumigants utilisés

(DIOP A. EXPert FAO)

- quels sont les prix d'achats qui vous avez pratiqués ?

- comment évoluent les prix du sorgho local sur les marchés environnants ? (en Uil/moud)

Janvier Février Mars
Avril Mai Juin
Juillet Août Septembre
Octobre Novembre Décembre

Les ventes

- quant ont été effectuées la plupart des ventes ?.....

- qui vient acheter à la banque de céréales ?

- . les membres du groupement ?.....
- . les villageois ?
- . les habitants des campements environants ?.....
- . les gens d'autres villages ?.....
- . les commerçants ?.....
- . le CSA?.....

- les céréales sont elles vendues ou comptant à crédit?

- si c'est à crédit le remboursement est - il fait.....

- . en espèces ?
- . en nature ?
- . avec ou sans intérêt ?.....

- quelle quantité a-t-elle été cédée à crédit ?.....

- a-t-on rencontré des problèmes de remboursement?.....

- comment les a-t-on résolu ?.....

Stockage

- les normes de stockage sont-elles respectées?.....

- Estimation des pertes de stockage

- quelles sont les causes de ces pertes ?.....

Données sociales

- pour les villageois quels sont les avantages de la banque de céréales ?
-
-
- quels sont les inconvénients ?.....
-
-
- la présence de la banque de céréales a-t-elle change quelque chose dans le village ?
-
-

Le groupement précoopératif

- Date de création du groupement ?.....
- nombre de membres : : :.....
- quelles sont les activités collectives qui ont été menées ?.....
-
-
- combien de membres du conseil de gestion sont alphabétisés ?.....
 - . en français
 - . en arabe
 - . en Soninké

Observations particulières
